



88 rue d'Eaubonne
95100 ARGENTEUIL
Tél : +33.(0)1.34.11.20.97
contact@derternet.com
http://www.derternet.com

Programme affiliés

(document version 1.0.1 / 28 décembre 2007)

1) Description du service

En tant que groupe commercial ayant des activités dans l'hébergement Internet et les produits hightech et électroniques/informatiques, DERTERNET fournit à ses affiliés des services Internet et des produits électroniques/informatiques dans le but qu'ils les fassent découvrir à leurs amis, famille ou connaissances.

2) Partenariat

Le programme affiliés DERTERNET est un programme rémunérateur. L'affilié s'engage à faire découvrir les produits et services DERTERNET. Il est ouvert à tous.

3) Les engagements de DERTERNET

DERTERNET s'engage à fournir à ses affiliés de l'information et des documents concernant ses produits et services.

DERTERNET fournit à ses affiliés des publicités personnalisées qu'ils peuvent transmettre aux personnes intéressées.

L'affilié est autorisé à reprendre les informations sur les sites web de DERTERNET et à les traduire.

L'affilié a l'autorisation d'utiliser les documents commerciaux personnalisés de DERTERNET.

DERTERNET s'engage à assurer un support technique gratuit par e-mail (support@derternet.com) ou par fax (+33.1.34.10.13.74)

4) Les engagements de l'affilié

L'affilié accepte de recevoir des informations et des documents de la part de DERTERNET.

Ces informations ont pour but de permettre à l'affilié de mieux connaître les produits et comment les faire découvrir à ses proches.

L'affilié a pour seule obligation principale de faire découvrir les services et produits DERTERNET à ses proches et ses connaissances.

L'affilié s'engage à donner une bonne image des produits et services DERTERNET.

L'affilié s'engage à fournir des informations justes et sincères et informera DERTERNET si ses coordonnées changent.

Le client final est seul responsable de ses commandes. Une fois le règlement effectué, il n'est plus possible de modifier la commande.

Une commande peut être modifiée tant qu'elle n'a pas été payée.

5) Utilisation du programme affiliés

L'objet du présent contrat est fixé à la promotion des produits et services DERTERNET seulement, pour l'usage exclusif de l'affilié désigné et ne s'étend qu'à ses connaissances. L'affilié peut céder le contrat à un tiers mais reste responsable du contenu et demeure lié par les termes du présent contrat. Ce programme sera utilisé seulement dans un cadre légal et en stricte conformité avec la réglementation en vigueur. L'usage du programme à des fins directement ou indirectement en violation avec la loi est prohibé. L'affilié accepte de garantir et d'indemniser DERTERNET pour toutes réclamations, actions, pertes et dommages (ainsi que les intérêts légaux) résultant de l'usage du programme affiliés DERTERNET.

Les amis de l'affilié deviennent des clients DERTERNET directs.

En cas de litige avec un client, DERTERNET s'engage à faire le nécessaire. L'affilié n'a pour seule mission que de faire connaître les produits et services DERTERNET. Il n'est pas responsable de la vente finale et de tout ce qui y est lié.

Au cas où DERTERNET serait informée que le programme est utilisé par l'affilié en contravention avec les termes et dispositions des sections ci-dessus, DERTERNET se réserve le droit d'interrompre immédiatement le service fourni à l'affilié sans autre obligation ni morale ni financière.

L'affilié comprend qu'il s'agit de vente par correspondance et non pas d'un business « traditionnel ».

Pour les services d'hébergement, l'affilié accepte de suivre les CGV de DERTERNET et d'utiliser les mêmes pour le client final.

Si l'affilié n'arrive pas à vendre au moins 1 produit ou service par mois, il peut être mis fin à son contrat pour inactivité. L'affilié doit être un minimum actif (c'est à dire au minimum parler des services et produits DERTERNET autour de lui afin de toucher ses commissions).

Les produits et services ne sont fournis/envoyés qu'une fois le règlement reçu par DERTERNET.

La monnaie de communication entre l'affilié et DERTERNET est l'euro.

La langue de communication entre l'affilié et DERTERNET est le français ou l'anglais.

L'affilié n'est pas obligé de parler de tous les produits et services de DERTERNET. Il a le droit de choisir les filiales de DERTERNET avec lesquelles il a envie de travailler ou de se concentrer.

6) Garanties

Compte tenu de la nature des services réseaux et ou produits ayant un rapport avec les réseaux informatiques, DERTERNET ne peut être tenue responsable de soucis de réseaux.

L'affilié fait son affaire personnelle de la protection de ses données. Soit quant à leur sauvegarde, soit quant à leur divulgation inopportune.

L'utilisation de toute information reçue par l'affilié se fait sous son entière responsabilité et interprétation. DERTERNET décline toute responsabilité sur l'exactitude, la compréhension et/ou la traduction des informations reçues par l'affilié.

7) Modification du contrat

DERTERNET se réserve le droit de modifier les termes ci-dessus, les conditions du contrat et ou les commissions accordées, en envoyant un nouvel exemplaire à l'affilié.

L'affilié pourra résilier son contrat à cette occasion si les nouvelles conditions ne sont plus en accord avec sa façon de voir son statut d'affilié.

8) Durée du contrat et portée

Le contrat est souscrit pour une durée indéterminée. Il est immédiatement résilié en cas d'arrêt d'activité d'une ou l'autre des parties.

Il peut être également résilié à tout moment en informant l'autre partie par e-mail ou fax (par exemple si l'affilié ne vend pas au moins 1 produit ou service par mois).

Tout litige serait de la compétence exclusive du tribunal dont relève le siège social de DERTERNET.

9) Augmenter ses revenus et circulation des produits

En faisant découvrir à sa famille, ses amis et ses collègues de nouveaux produits et services, l'affilié peut espérer augmenter ses revenus.

Cela se fait avec peu d'investissement et sans risque et permet de recevoir des commissions.

Les commissions accordées par DERTERNET vont de 5% sur le prix public affiché jusqu'à 20%.

La commissions dépend du produit et des quantités vendues par l'affilié.

Un bon affilié peut donc espérer jusqu'à 20% de commissions sur certains produits s'il arrive à en vendre un certain nombre par mois.

Pour les produits physiques (matériel électronique et informatiques, livres, ...), le client final comprend qu'il devra assumer les frais correspondants à l'emballage et au transport.

Ces frais n'occasionnent pas de commissions pour l'affilié. La commission est uniquement un pourcentage sur le prix HT du produit ou service.

La commission n'est accordée que si le produit ou service est acheté par un client final, connaissance de l'affilié (dans ce cas une fiche client final sera créée dans le système de DERTERNET et toute facturation sera envoyée au client final correspondant).

Les commissions ne peuvent pas être accordées sur des services Internet déjà en place au moment de la signature du présent contrat.

Une fois l'achat effectué par le client final, le compte de l'affilié est crédité d'une commission. A partir de 100 euros, DERTERNET enverra un chèque en euros à l'affilié (après réception de sa facture).

L'affilié peut demander à DERTERNET une publicité personnalisée avec son numéro afin qu'il la transmette à la personne intéressée par le produit ou service.

10) Acception et refus d'intégration

DERTERNET se refuse le droit de refuser un affilié à sa seule discrétion.

Dans le cas où cela arriverait, le candidat affilié serait informé par e-mail.

Signature

Prénom =

Nom de famille =

Adresse e-mail =